



COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

SOMMAIRE

I. Le cadre général du budget	1
II. La section de fonctionnement	2
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette 2021	2
III. La fiscalité	3
IV. La section d'investissement	3
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2021	4
Les principaux projets en section d'investissement :	5
V. Le budget annexe ECOTAXE	6

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://saintclementdesbaleines.fr/>

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les 15 jours suivants son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté lors de la réunion du Conseil municipal du 13 avril 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures et jours d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt au financement des grosses opérations d'investissement
- Mobiliser les subventions d'équipement chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

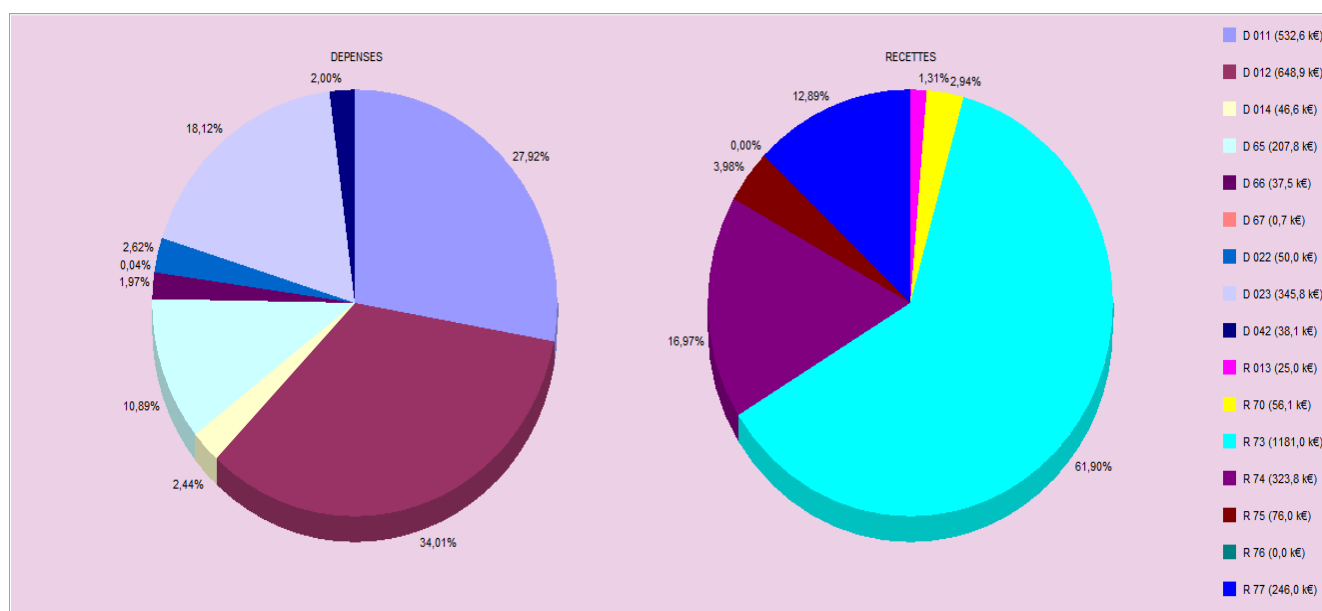
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, occupation du domaine public, zone de mouillages organisés, concessions cimetière, ...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, ...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue « l'autofinancement », c'est-à-dire la capacité pour la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette 2021



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	533 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	647 850,00
014	Atténuations de produits	46 600,00
65	Autres charges de gestion courante	207 810,00
66	Charges financières	37 500,00
67	Charges exceptionnelles	700,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	345 775,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 084,57
	TOTAL DEPENSES	1 907 920,00

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	25 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	56 100,00
73	Impôts et taxes	1 181 000,00
74	Dotations, subventions et participations	323 800,00
75	Autres produits de gestion courante	76 010,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	246 000,00
	TOTAL RECETTES	1 907 920,00

III. La fiscalité

Le Conseil municipal a délibéré sur les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 40.50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36.16 %

Le vote sur les taux des taxes tient compte de la loi de finances 2020 qui a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le Conseil municipal n'a plus à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation maintenue sur les résidences secondaires et figé au taux voté en 2019, soit 8.86 %.

Pour compenser la perte de taxe d'habitation sur les résidences permanentes, la commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale.

IV. La section d'investissement

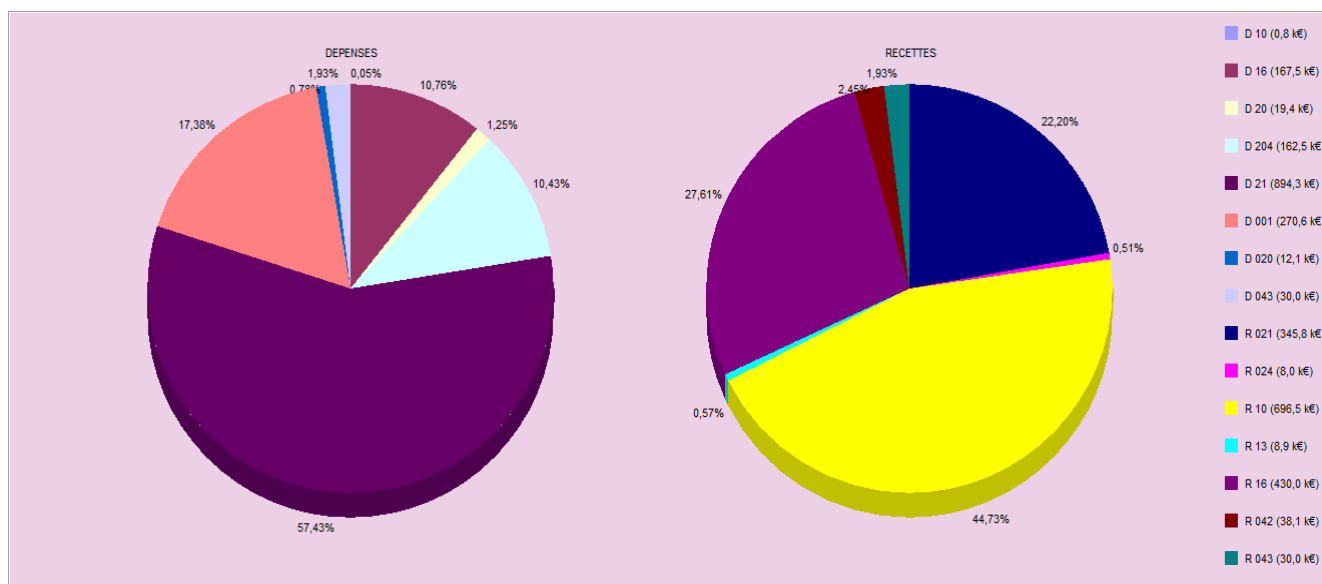
Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépense : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux de 16 % des dépenses réelles d'investissement, les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire accordés, l'excédent de fonctionnement capitalisé

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2021



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	750,00
16	Emprunts et dettes assimilés	167 500,00
20	Immobilisations incorporelles	19 445,20
204	Subventions d'équipement versées	162 496,00
21	Immobilisations corporelles	894 329,99
001	Déficit d'investissement reporté	270 624,41
020	Dépenses imprévues	12 078,85
041	Opérations patrimoniales	30 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 557 224,45
Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	696 479,37
13	Subventions d'investissement reçues	8 885,08
16	Emprunts et dettes assimilés	430 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	345 775,43
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 084,57
041	Opérations patrimoniales	30 000,00
	TOTAL RECETTES	1 557 224,45

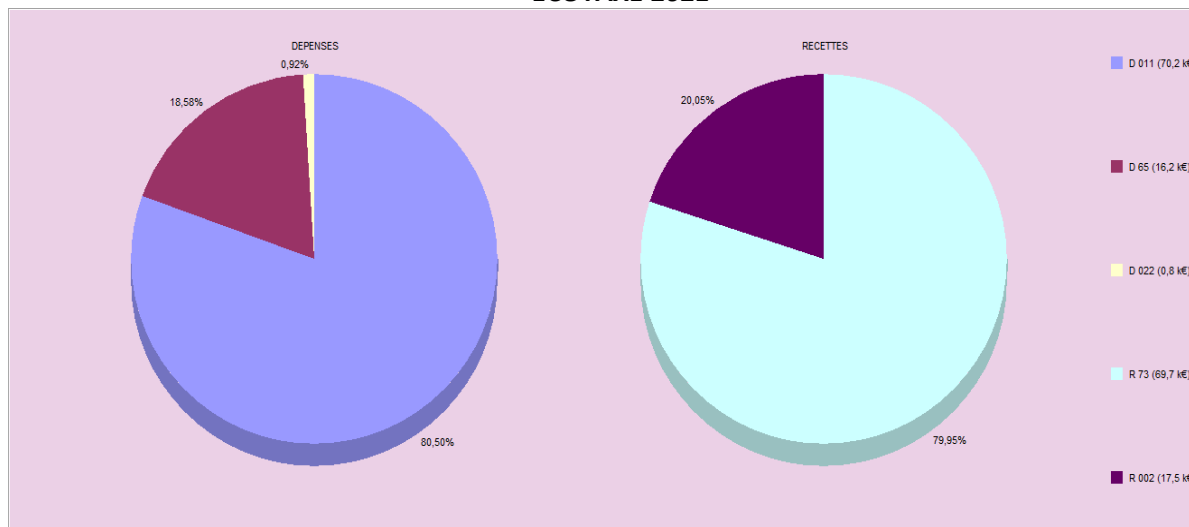
Les principaux projets en section d'investissement :

INVESTISSEMENTS 2021					
code	LIBELLE	Opération	RAR 2020	CREDITS 2021	TOTAL
2031	Frais Etudes	Aménagement de la pointe du Phare (commerces)	7 320,00		7 320,00
		Géraud PERIOLE - mission complémentaire éclairage	3 000,00		
		Géraud PERIOLE - maîtrise œuvre chemin pas du nord	720,00		
		A2I infra - maîtrise œuvre chemin pas du nord	3 600,00		
		Etude de sol construction auvent atelier	660,00		660,00
		Etude terrain du Moulin Rouge			10 000,00
		sous-total	7 980,00	10 000,00	17 980,00
204133	Subventions équipement versées	Participation travaux rue du Phare			
		Allée du Phare/Pas du Nord - Groupement de commande participation de la commune 30 % (sur les voies départementales)	162 496,00		162 496,00
		sous-total	162 496,00	0,00	162 496,00
2051	Concessions/droits	Licence remplacement Serveur	1 465,20		1 465,20
		sous-total	1 465,20	0,00	1 465,20
2111	Terrains	Parcelle SILLAS phare	1 200,00		1 200,00
		Terrain les Roussières	21 000,00		21 000,00
		Préemption ER AS 127 (clos)		60 000,00	60 000,00
		sous-total	22 200,00	60 000,00	82 200,00
2121	Arbres et arbustes	Plantations arbres et arbustes		3 000,00	3 000,00
		sous-total	0,00	3 000,00	3 000,00
21316	Construction - Equipement de cimetière	Reprise concessions + colombarium		22 500,00	22 500,00
		sous-total	0,00	22 500,00	22 500,00
21318	Construction - Autres bâtiments publics	Mission SPS et CT auvent ateliers (Bureau Veritas)	3 430,80		3 430,80
		Maîtrise d'œuvre construction halle marché clos municipal		10 000,00	10 000,00
		sous-total	3 430,80	10 000,00	13 430,80
2135	Aménagement des constructions	Aménagement intérieur poste de secours Zanuck	0,00	5 000,00	5 000,00
		sous-total	0,00	5 000,00	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	MO Rues Doues Casimir Jardins	3 865,36		3 865,36
		CSPS Rues Doues Casimir Jardins	936,00		936,00
		Voirie rues Doues Casimir Jardins (1ere phase)	179 710,20	6 350,00	186 060,20
		Eiffage-Ré TP (Phare)	19 219,28	12 350,00	31 569,28
		Réaménagement parking existant Moulin Rouge	0,00	60 000,00	60 000,00
		sous-total	203 730,84	78 700,00	282 430,84
2152	Installations de voirie	ID VERDE (Phare)	15 228,48	3 200,00	18 428,48
		Signalisation de voirie	1 123,70	6 100,00	7 223,70
		sous-total	16 352,18	9 300,00	25 652,18
21534	Réseau d'électrification	EP rue de la Boulangerie	1 376,34		1 376,34
		Modernisation éclairage public		30 000,00	30 000,00
		Installation coffret forain (marché)		2 100,00	2 100,00
		sous-total	1 376,34	32 100,00	33 476,34
21538	Réseaux divers	Maîtrise d'œuvre travaux réseau pluvial (suez)		14 100,00	14 100,00
		Trav aux réseau pluvial partie 1		40 000,00	40 000,00
		Trav aux réseau pluvial partie 2		90 000,00	90 000,00
		sous-total	0,00	144 100,00	144 100,00
2158	Autres installations et matériels	Enceintes + projecteurs		2 200,00	2 200,00
		Perforateur services techniques		650,00	650,00
		Bouées nautiques		1 200,00	1 200,00
		sous-total	0,00	4 050,00	4 050,00
2181	Agencement et aménagement divers	Aménagement ancien local crèche		30 000,00	30 000,00
		Aménagement local commercial (ex huitres)		100 000,00	100 000,00
		Restauration pompe à eau et puits de la citerne		20 000,00	20 000,00
		Réparation descente à bateaux et cale du canot de sauvetage		90 000,00	90 000,00
		sous-total	0,00	240 000,00	240 000,00
2183	Matériel informatique	Renouvellement parc informatique	5 540,83		5 540,83
		Transfert équipement informatique poste Police municipale		1 500,00	1 500,00
		sous-total	5 540,83	1 500,00	7 040,83
2184	Mobilier	Mobilier nouveau local police municipale		1 200,00	1 200,00
		sous-total	0,00	1 200,00	1 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	Panneau affichage score salle du Godinand		8 862,00	8 862,00
		Rénovation terrain multi-sports aire de loisirs		6 387,00	6 387,00
		Equipement DAE (défibrillateurs automatisés externes)		3 000,00	3 000,00
		Déplacement caméras poste Police municipale		6 000,00	6 000,00
		Panneaux affichage libre		5 000,00	5 000,00
		Ūmes et drapeaux		1 000,00	1 000,00
		sous-total	0,00	30 249,00	30 249,00
TOTAUX			424 572,19	651 699,00	1 076 271,19

V. Le budget annexe ECOTAXE

Le budget annexe Ecotaxe retrace les mouvements comptables liés à l'usage de la part d'écotaxe (passage du pont de Ré) versée à la commune et devant être utilisée principalement pour des projets de préservation et de valorisation de l'environnement.

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - ECOTAXE 2021



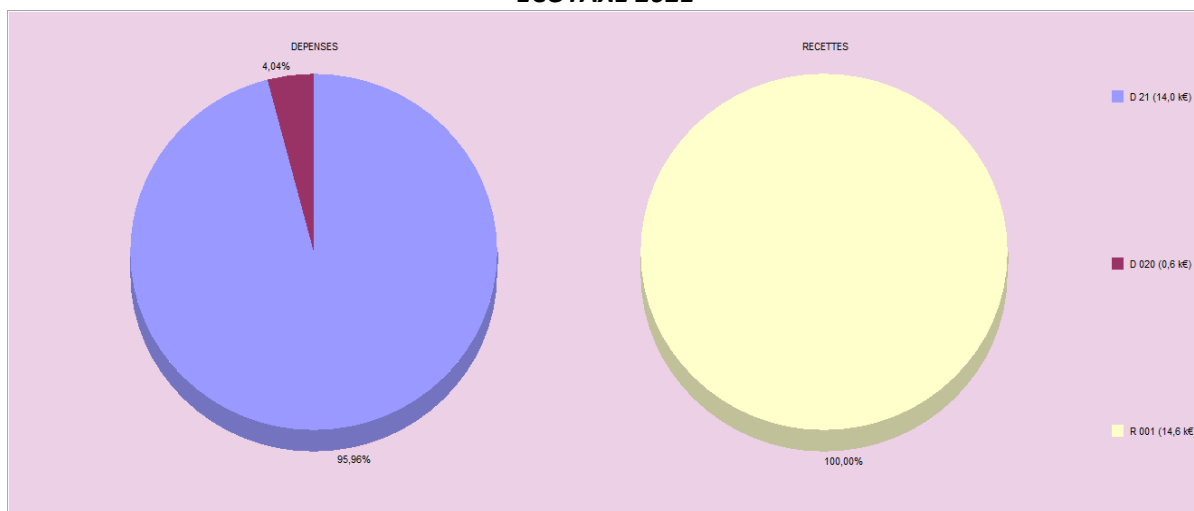
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	70 200,00
65	Autres charges de gestion courante	16 200,00
022	Dépenses imprévues	800,35
	TOTAL DEPENSES	87 200,35
Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
73	Impôts et taxes	69 721,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	17 479,35
	TOTAL RECETTES	87 200,35

Les dépenses principales de la section de fonctionnement du budget de l'ECOTAXE représentent les frais d'analyses de la qualité des eaux de baignades, la mise en place et l'organisation de la surveillance de la baignade et le fonctionnement des sanitaires situés sur le site très fréquenté du Phare des Baleines.

En 2021, la commune contribue également par voie de subvention versée à l'Office National des Forêt, à la construction du nouveau poste de secours à Zanuck.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement au report de l'excédent des exercices antérieurs et à la part d'Ecotaxe prélevé sur le passage du Pont de l'île de Ré revenant à la commune.

**Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette –
ECOTAXE 2021**



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
21	Immobilisations corporelles	14 000,00
020	Dépenses imprévues	589,76
	TOTAL DEPENSES	14 589,76
Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	14 589,76
	TOTAL RECETTES	14 589,76

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 correspondent à la prise en charge d'une partie des travaux de construction du poste de secours (plancher bois).

Les recettes sont essentiellement l'excédent reporté.

Fait à Saint-Clément-des-Baleines le 13 avril 2021

Le Maire, Lina BESNIER